

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
0413312804

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Convention de recherche pour le protocole Chlazidoxy

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les infections à Chlamydia trachomatis sont les infections sexuellement transmissibles (IST) bactériennes les plus fréquentes, en particulier chez les jeunes femmes. Elles sont le plus souvent asymptomatiques. La gravité possible de cette infection réside dans le fait qu'elle peut évoluer vers une infection comme la salpingite (infections des trompes utérines) et être à l'origine d'infertilité chez la femme. C'est pourquoi, en France, le dépistage de cette infection est recommandé dans les centres à vocations de dépistage des Infections sexuellement transmissibles (IST), comme les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

Le CHU de Bordeaux a obtenu l'autorisation du Comité de protection des personnes de sud-ouest et outre-mer et de l'Agence nationale de sécurité des médicaments de procéder à une étude comparée des traitements existants pour cette infection.

Il sollicite le Département des Bouches-du-Rhône, dont les CeGIDD font partie des plus importants en France, pour participer à ce protocole. Ces traitements disposent déjà d'une autorisation de mise sur le marché, et les CeGIDD du Département les utilisent de manière régulière.

L'objet de l'étude est de vérifier l'efficacité microbiologiquement documentée de deux traitements d'antibiothérapie (traitement avec de l'azithromycine 1 g en monodose versus doxycycline 100 mg deux fois par jour pendant 7 jours) en fonction des caractéristiques des femmes atteintes.

Elle s'inscrit dans l'évaluation des soins de santé primaires. Si elle montre une efficacité plus élevée de la doxycycline par rapport à l'azithromycine pour le traitement de l'infection, les recommandations actuelles portant sur le traitement des infections uro-génitales à C. trachomatis pourraient être révisées, dans l'intérêt des patientes reçues.

Les patientes incluses dans l'étude seront celles consultant les CeGGID de Bordeaux, Nantes, Marseille ou Paris ou consultant au centre d'Orthogénie de Bordeaux, Roubaix ou Tours. Leur consentement sera recueilli dans les conditions préconisées par les autorités sanitaires françaises.

Enfin, le Département sera indemnisé pour sa participation à cette étude (temps, matériel médical) pour une recette estimée à 60 934 €

Dans le cadre de la délégation de la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, il est proposé d'autoriser la participation des CeGIDD départementaux à cette étude par la signature d'une convention avec le CHU de Bordeaux (annexée au rapport).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL